

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE**

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com



**DOSSIER D'APPEL PUBLIC
DE PRE QUALIFICATION
D'OPERATEURS ECONOMIQUES
POUR LES TRAVAUX NEUFS
ET DE RENOVATION
LANCES EN 2014-2015-2016**

Dossier à retourner obligatoirement à la SCP dûment complété

- OCTOBRE 2013 -

SOMMAIRE

	Pages -----
1...INTRODUCTION - MODALITES DE REPONSE	3
2. RAPPEL DE LA PUBLICITE	4 - 5
3. PROGRAMME PREVISIONNEL 2014 DES TRAVAUX CONCERNES PAR L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE	6
4. DOSSIER DE CANDIDATURE	6
4.1. Documents administratifs	7 - 23
4.2. Documents techniques et références	24 - 26

1. INTRODUCTION - MODALITES DE REPONSE

Le présent dossier a pour but de :

- donner à titre indicatif le programme prévisionnel 2014 des travaux de la Société du Canal de Provence ;
- permettre aux entreprises de déposer leur candidature en vue d'une pré qualification pour les différents appels d'offres restreints lancés au cours des années **2014-2015-2016** ;
- indiquer aux entreprises candidates les références nécessaires dans les différents domaines où les appels d'offres seront lancés ;
- donner la forme des justifications quant aux quantités et capacités à fournir par les entreprises candidates.

Les réponses sont à renvoyer **avant le 1^{er} octobre 2013 à 12H00** sous pli cacheté, par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou être déposées contre récépissé, à l'adresse suivante :

**Monsieur Guy-Noël ABRAHAM
Société du Canal de Provence
et d'Aménagement de la Région Provençale
Le Tholonet – CS 70064
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5**

Les plis devront porter la référence de l'appel public à la concurrence, complétée de la mention :

"Pré qualification des entreprises - années 2014-2015-2016"

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE"

2. RAPPEL DE LA PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC DE PRE QUALIFICATION D'OPERATEURS ECONOMIQUES. AVIS POUR TRENTE SIX MOIS.

1) Identification de l'organisme qui passe les marchés :

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP), CS 70064, Le Tholonet, 13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5 – Tél: 04-42-66-70-00
Télécopie : 04-42-66-70-80.

2) Procédure de passation : Pré qualification d'opérateurs économiques :

Appel à candidatures tri-annuelles en vue d'une consultation restreinte et selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur en vertu de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 relatif aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

L'analyse des candidatures relève d'une logique multicritère tenant compte des garanties professionnelles et financières des candidats. Les critères d'analyse sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- a) Qualifications et/ou références similaires (*),
- b) Capacités financières,
- c) Moyens techniques et humains.

() Tout manquement aux engagements contractuels antérieurs contractés avec la SCP, quel qu'il soit et constaté par écrit, peut conduire à écarter la candidature de l'entreprise.*

3) Objet des marchés :

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) publie le présent **avis d'appel public de pré qualification d'opérateurs économiques** pour la constitution des listes d'entreprises pré qualifiées par spécialité, pour la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique (travaux neufs et travaux de rénovation) devant faire l'objet d'appels d'offres en **2014-2015 et 2016**. Durant ces trois années et à tout moment, toute entreprise peut demander à être qualifiée pour la période restant à courir. Elle devra répondre aux critères et règles de qualification du présent avis pour être retenue.

Les listes d'entreprises pré qualifiées seront arrêtées par spécialité :

- Canalisations,
- Génie civil,
- Equipements électromécaniques et hydromécaniques,
- Systèmes de télécontrôle et télécommande.

4) Lieu d'exécution :

Les travaux peuvent se dérouler sur l'ensemble de la région PACA.

5) Caractéristiques principales :

Les travaux à réaliser concernent les domaines suivants :

- canalisations d'adduction d'eau et réseaux sous pression,
- stations de pompage et surpresseurs,
- minicentrales hydroélectriques,
- réservoirs d'eau béton,
- réserves d'eau,
- bâtiments industriels et résidentiels,
- équipements hydromécaniques,
- systèmes de télécontrôle et de télécommande.

Le montant de chaque marché sera compris à titre indicatif entre 100.000 € HT et 5.000.000 € HT environ.

Les différents appels d'offres feront l'objet d'une consultation par spécialité sur la base des listes d'entreprises pré qualifiées.

6) Date limite de réception des candidatures :

Le 1^{er} octobre 2013 avant 12 heures.

La transmission par voie électronique n'est pas autorisée.

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat seront précisées dans un dossier complet (papier ou fichier informatique "format Word"), à télécharger par les candidats sur le site www.canal-de-provence.com dans l'espace « fournisseur » et dans la rubrique « devenir candidat aux marchés de travaux de la SCP ». Dans l'éventualité où la connexion serait impossible les dossiers pourront être demandés par email, fax ou courrier adressé au Service Maitrise d'Ouvrage de la SCP (fax : 04-42-66-70-80) (email : marie.rocher@canal-de-provence.com ou guy.abraham@canal-de-provence.com.)

Ce dossier devra être impérativement complété par les candidats et remis à la SCP avant la date limite ci-dessus.

ATTENTION : La lettre de candidature (DC1) et les domaines pour lesquels l'entreprise demande son agrément devront obligatoirement être complétés.

7) Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 26 août 2013.

3. PROGRAMME PREVISIONNEL 2014 DES TRAVAUX CONCERNES PAR L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) gère annuellement un programme de travaux d'aménagement hydraulique (travaux neufs et travaux de rénovation) de l'ordre de 40 millions d'euros.

Ces travaux seront réalisés dans la région PACA.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	
A. <u>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u>	<p>Documents ci joints à renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lettre de candidature DC1 et son tableau annexe.- Déclaration du candidat DC2.- Renseignements fiscaux et sociaux NOTI 1 et NOTI 2. <p>Documents téléchargeables gratuitement sur le site : « http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires »</p>
B. <u>DOCUMENTS TECHNIQUES ET REFERENCES</u>	<ul style="list-style-type: none">- Tableau de candidature (Annexe n°1) Attestations de qualification de l'entreprise (type FNTP ou équivalent, Qualibat, Qualifelec) ou à défaut références.- Tableau récapitulatif des références des 5 dernières années (Annexe n°2)- Mémoire technique sur papier libre<ul style="list-style-type: none">• Moyens de l'entreprise et références techniques récentes.• Attestations de maitre d'ouvrage.• Implantation de l'entreprise, éventuellement dans la région PACA.• Moyens et effectifs de l'entreprise qui seront attachés à l'exécution des marchés, y compris en ce qui concerne les études d'exécution et le dossier des ouvrages exécutés.

4.1.- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- **Lettre de candidature (DC1)** (*tableau à compléter obligatoirement*)
- **Déclaration du candidat (DC2)**
- **Renseignements fiscaux et sociaux NOTI 1 et NOTI 2**

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature qui peut être utilisé par les candidats aux marchés de la SCP ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire. Les groupements d'entreprises remplissent un document unique ; chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

pour le marché ou pour l'accord-cadre (en cas de non allotissement) ;

pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

pour tous les lots de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre.

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :

(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante.)

- signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Date de la dernière mise à jour : 15/09/2010.

DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT²

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés de la SCP ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

B - Objet du marché ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du

²

groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
INFORMATION AU CANDIDAT RETENU³

NOT11

Le formulaire NOT11 peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour informer le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que son offre a été retenue.

Il permet aussi de réclamer au candidat retenu l'ensemble des documents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dans le délai fixé par l'acheteur public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

C - Identification du candidat retenu.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier précisément le mandataire du groupement.]

D - Information au candidat retenu.

Je vous informe que l'offre que vous avez faite, au titre de la consultation désignée ci-dessus, a été retenue :

(Cocher la case correspondante.)

- pour l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
- pour le(s) lot(s) n°..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement.) :

(Indiquer l'intitulé du ou des lots concernés tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

E - Délai de transmission, par le candidat retenu, des attestations sociales et fiscales.

Pour permettre la signature et la notification du marché public, vous devez me transmettre, avant le....., les documents figurant :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- en rubrique F (candidat individuel ou membre du groupement établi en France) ;
- en rubrique G (candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger).

³ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

F- Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

F1 - Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

F2 - Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

G - Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

G1 - Dans tous les cas :

- Un document qui mentionne (article D 8222-7-1°a du code du travail) :
 - en cas d'assujettissement à la TVA, son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts.
- OU
- pour le candidat individuel ou le membre du groupement qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
- Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°b du code du travail).
- Un document attestant qu'il a satisfait à ses obligations de déclarations sociales et de paiement de ses cotisations sociales (article D 8222-7-1°b du code du travail), parmi les documents suivants :
 - lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes.

OU

- un document équivalent.

OU

- à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.
- Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (*article 46-II du code des marchés publics*).
Lorsqu'un certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat individuel ou le membre du groupement devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

G2 - Dans le cas où son immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (*article D 8222-7-2° du code du travail*) :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.
- Pour les entreprises en cours de création, un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de six mois.

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Date de mise à jour : 20/12/2011.

Le formulaire NOTI2 est un modèle d'état annuel des certificats reçus, qui peut être utilisé par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché, pour justifier de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Ce document remplace, auprès des acheteurs publics, les attestations et certificats fiscaux et sociaux que le candidat doit produire avant la signature du marché public. **Le formulaire NOTI2 n'a donc pas à être demandé au stade des candidatures. C'est une modalité de preuve à disposition du candidat retenu, qui ne peut être imposée par le pouvoir adjudicateur.**

Certains de ces certificats et attestations peuvent être obtenus en ligne, sur les sites suivants : <http://www.urssaf.fr/> et <http://www.impots.gouv.fr/>. La direction des affaires juridiques ne délivre pas ce formulaire.

A - Situation du candidat.

A1 - Situation fiscale.

(Cocher la case correspondante.)

L'entreprise :

- est une société ou une association soumise, de plein droit ou sur option, à l'impôt sur les sociétés et paie cet impôt elle-même ;
- appartient à un groupe dont l'impôt sur les sociétés (IS) est payé par la société-mère, ce qui explique la présentation d'un volet n° 2 de la liasse 3666, ou d'une attestation de régularité fiscale obtenue par voie dématérialisée, établi au nom de cette dernière pour le paiement de l'IS ;
Les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) sont dispensées de produire les certificats fiscaux dès lors que cette direction est habilitée à délivrer le formulaire NOTI2.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de la société mère, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

- est une entreprise individuelle, ou une EURL soumise à l'impôt sur le revenu ;
- est une société de personnes ou un groupement d'intérêt économique composé(e) des personnes physiques ou morales suivantes, elles-mêmes passibles de l'impôt sur le revenu (IR) ou de l'IS à raison de leur part dans les résultats.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque associé, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

⁴ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

A2 - Situation sociale.

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

5. L'entreprise (individuelle ou sous forme sociale) ou l'association est assujettie au paiement des cotisations et des contributions sociales à l'URSSAF ou à une caisse générale de sécurité sociale (CGSS).
Elle possède (nombre) établissements en France.
Le nombre de certificats qu'elle doit fournir à ce titre est de compte tenu des regroupements de paiement auprès des URSSAF.
6. L'entreprise (individuelle ou sous forme sociale) ou l'association est assujettie au paiement des cotisations et des contributions sociales à la mutualité sociale agricole.
Elle possède (nombre) établissements en France.
Le nombre de certificats qu'elle doit fournir à ce titre est de ;

Si le chef d'entreprise ou d'exploitation n'est pas assuré à la mutualité sociale agricole pour le risque maladie, il doit en outre fournir un certificat de l'organisme assureur (article L. 731-30 du code rural et de la pêche maritime) auprès duquel il est assuré, et qu'il désigne ci-dessous :

Si le chef d'entreprise ou d'exploitation n'est pas assuré à la mutualité sociale agricole pour le risque accident du travail et maladies professionnelles, il doit en outre fournir un certificat du groupement (article L. 752-14 du code rural et de la pêche maritime) qu'il désigne ci-dessous :

Si l'exploitation est située dans les DOM, le chef d'entreprise ou d'exploitation doit fournir un certificat de la CGSS pour les cotisations et contributions sociales et le cas échéant du groupement (article L. 752-14 du code rural et de la pêche maritime) pour le risque accident du travail et maladies professionnelles.
Il désigne ci-dessous la CGSS et le cas échéant le groupement :

7. L'exploitant individuel, assujetti au régime de protection sociale des travailleurs non salariés non agricoles, doit fournir deux certificats supplémentaires (caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire) ;
Dénomination de ces caisses :

8. L'entreprise ou l'association est assujettie au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés. Elle doit donc fournir un certificat supplémentaire (caisse de congés payés).

L'entreprise ou l'association qui relève d'un secteur d'activité soumis au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés, mais qui n'emploie pas de salarié, n'a donc pas à cocher la case.

B - Certificats à fournir. Situation au 31 décembre (préciser l'année).

Certificats fiscaux à fournir : Tableau n°1 – l'entreprise relève de la direction des grandes entreprises (DGE).			
Case cochée au A	Volet n°1 de la liasse 3666	Volet n°2 de la liasse 3666 ou attestation obtenue par voie dématérialisée	Volet n°3 de la liasse 3666
1 ou 2			
3			
4	(1)	(2)	(1)
(1) en autant de certificats qu'il y a d'associés personnes physiques en définitive redevables de l'impôt. (2) volet à fournir uniquement pour les associés passibles de l'IS à l'exception de ceux remplissant leurs obligations déclaratives et de paiement à la DGE au 31 décembre de l'année précédant la demande.			
Tableau n°2 – l'entreprise ne relève pas de la direction des grandes entreprises (DGE).			
Case cochée au A	Volet n°1 de la liasse 3666	Volet n°2 de la liasse 3666 ou attestation obtenue par voie dématérialisée	Volet n°3 de la liasse 3666
1 ou 2		(1)	
3			
4	(2)	(3)	(2)
(1) si la case 2 a été cochée à la rubrique A, le volet relatif au paiement de l'IS est au nom de la société mère. (2) en autant de certificats qu'il y a d'associés personnes physiques en définitive redevables de l'impôt. (3) pour les associés passibles de l'IS, volet à fournir en autant de certificats qu'il y a d'associés concernés.			

Le directeur régional ou départemental des finances publiques du département de certifie avoir reçu les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à la rubrique B relatifs à la situation au 31 décembre (indiquer l'année) de l'entreprise ou de l'association désignée ci-contre.

A, le

Le directeur régional ou départemental des finances publiques

Le délégué du directeur général chargé de la direction des grandes entreprises atteste que l'entreprise ou l'association désignée ci-contre est en règle au regard des obligations fiscales relevant de la compétence de ce service au 31 décembre (préciser l'année) et certifie avoir reçu les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à la rubrique B relatifs à sa situation à cette même date.

A, le

Le délégué du directeur général en charge de la DGE

Certificats sociaux à fournir :							
Case cochée au A	URSSAF ou CGSS	MSA. ou CGSS	Caisse maladie obligatoire	Caisse vieillesse obligatoire	Caisse congés payés	Groupement *	Organismes. assureurs **
5	(1)						
5 et 6	(1)	(2)					
5 et 7	(1)						
5 et 8	(1)						
5, 6 et 7	(1)	(2)					
5, 6 et 8	(1)	(2)					
5,7 et 8	(1)						
5,6,7 et 8	(1)	(2)					
6		(2)					
6 et 8		(2)					
(1) En autant de certificats qu'indiqués à la case 5 de la rubrique A. (2) En autant de certificats qu'indiqués à la case 6 de la rubrique A. * visé à l'article L 752-14 du code rural ** visés à l'article L.731-30 du code rural							

L'entreprise ou l'association inscrit directement ci-dessous sa désignation et l'adresse à laquelle l'état annuel doit lui être renvoyé.

C - Demande de délivrance d'un état annuel des certificats reçus.

C1 - Procédure de droit commun.

Je soussigné, agissant :

en mon nom ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou du membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

au nom de l'entreprise ou de l'association ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou du membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

demande que me soit délivré, sur le présent document un état annuel des certificats fiscaux et sociaux relatifs à ma situation au 31 décembre de l'année (à préciser).

À _____, le
Signature

C2 - Procédure optionnelle.

Je soussigné, agissant :

en mon nom ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou du membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

au nom de l'entreprise ou de l'association ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou du membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et TVA intracommunautaire.]

demande que l'état annuel des certificats reçus me soit délivré selon la procédure optionnelle.

J'autorise, dans le cadre de la procédure optionnelle, le directeur régional ou départemental des finances publiques à recueillir les certificats fiscaux et sociaux me concernant auprès des administrations et organismes désignés ci-après et les comptables et organismes concernés à lui délivrer lesdits certificats.

À _____, le
Signature

Adresse des administrations ou organismes qui délivrent les certificats fiscaux et sociaux

(Indiquer la dénomination de l'administration ou de l'organisme, son adresse exacte, le service ou bureau concerné, les numéros de téléphone et de télécopie.)

- du service des impôts des particuliers (SIP)**, lorsqu'il est mis en place, qui atteste d'une part de la régularité de la situation de l'entreprise au regard du paiement de l'impôt sur le revenu (**IR**), et d'autre part de la régularité de la situation de l'entrepreneur ou de l'associé au regard de la déclaration de revenus (n° 2042) lui incombant à cette date :
- du comptable des finances publiques**, lorsque le SIP n'est pas mis en place, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise au regard du paiement de l'impôt sur le revenu (**IR**) :
- du responsable du centre des finances publiques**, lorsque le SIP n'est pas mis en place, qui atteste de la régularité de la situation de l'entrepreneur ou de l'associé au regard de la déclaration de revenus (n° 2042) lui incombant à cette date :
- du responsable du service des impôts des entreprises (SIE) ou de la direction des grandes entreprises (DGE)**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise ou de l'association au regard du dépôt des déclarations de résultats (BIC, BNC, BA, IS) et de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que du paiement des cotisations d'impôt sur les sociétés (IS) et de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) lui incombant à cette date :
- de l'URSSAF ou de la caisse générale de sécurité sociale**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise ou de l'association au regard de ses obligations en matière de cotisations et de contributions sociales : (Préciser le numéro de cotisant.)
- de la mutualité sociale agricole**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise ou de l'association au regard de ses obligations en matière de cotisations et de contributions sociales : (Préciser le numéro d'adhérent.)
- de la caisse maladie obligatoire**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations en matière de cotisations : (Préciser le numéro d'affiliation.)
- de la caisse vieillesse obligatoire**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations en matière de cotisations : (Préciser le numéro d'assuré.)
- de la caisse congés payés**, qui atteste de la régularité de la situation de l'entreprise ou de l'association au regard de ses obligations en matière de cotisations : (Préciser le numéro de cotisant.)

Date de la dernière mise à jour : 31/07/2012.

4.2.- DOCUMENTS TECHNIQUES ET REFERENCES

Le dossier à joindre devra comporter obligatoirement :

- ✓ **Le tableau de candidature dument complété** (Voir Annexe n° 1) et les fiches de qualification de l'entreprise (si l'entreprise est affiliée à un organisme de qualification de type FNTP ou équivalent, Qualibat, Qualifelec) :
Suivant le modèle ci-après et respecter le niveau de qualification requis en fonction de la candidature déposée pour un type de travaux déterminé suivant le niveau à minima donné dans le tableau en annexe.
Dans l'éventualité où l'entreprise ne présente pas de certificat de qualification, il sera procédé à une étude approfondie de son dossier de références. Celles-ci devront correspondre aux types de travaux objet de l'avis d'appel de candidature et se rapprocher du niveau et de la catégorie des travaux définis par les organismes de qualification.
- ✓ **Un tableau récapitulatif** (Voir Annexe n° 2) des références de travaux sur les cinq dernières années faisant ressortir à minima le volume des travaux, le montant, le lieu et le maître d'ouvrage.
- ✓ **Le mémoire technique sur papier libre comprenant :**
 - Implantation de l'entreprise, éventuellement dans la région PACA ;
 - Moyens et effectifs de l'entreprise qui seront attachés à l'exécution des marchés, y compris en ce qui concerne les études d'exécution et le dossier des ouvrages exécutés ;
 - Attestations des maîtres d'ouvrages à joindre.

Annexe n°1

TABLEAU DE CANDIDATURE POUR LES ANNEES 2014-2015-2016

(à renseigner obligatoirement (1) en cochant la case correspondant aux travaux et les cases des qualifications détenues)

TYPE DE TRAVAUX	ACTE DE CANDIDATURE (1)	TYPE DE QUALIFICATION	QUALIFICATIONS & PROFIL MINIMUM	QUALIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES SOUHAITABLES
LOT 1 - CANALISATIONS SOUS PRESSION				
- ADDUCTEURS > 500 mm	<input type="checkbox"/>	FNTP	114 <input type="checkbox"/> 2322 <input type="checkbox"/> 5111 <input type="checkbox"/> 5113 <input type="checkbox"/>	5181 <input type="checkbox"/> 5231 <input type="checkbox"/> 5242 <input type="checkbox"/>
- RESEAUX =< 500 mm	<input type="checkbox"/>	FNTP	114 <input type="checkbox"/> 2322 <input type="checkbox"/> 5112 <input type="checkbox"/> 5114 <input type="checkbox"/> 513 <input type="checkbox"/>	5182 <input type="checkbox"/> 5231 <input type="checkbox"/> 5242 <input type="checkbox"/>
LOT 2 - GENIE CIVIL				
- STATIONS DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT	<input type="checkbox"/>	FNTP	113 <input type="checkbox"/> 231 <input type="checkbox"/> 2322 <input type="checkbox"/> 164 <input type="checkbox"/>	3221 <input type="checkbox"/> 513 <input type="checkbox"/>
- RESERVOIRS BETON ARME	<input type="checkbox"/>	FNTP	113 <input type="checkbox"/> 231 <input type="checkbox"/> 2322 <input type="checkbox"/> 2331 <input type="checkbox"/> 1621 <input type="checkbox"/> 1622 <input type="checkbox"/>	3221 <input type="checkbox"/> 513 <input type="checkbox"/>
- TERRASSEMENT, DIGUES, RESERVES ou BARRAGES EN REMBLAIS OU EN ENROCHEMENTS	<input type="checkbox"/>	FNTP	112 <input type="checkbox"/> 231 <input type="checkbox"/> 2313 <input type="checkbox"/> 2331 <input type="checkbox"/> 712 <input type="checkbox"/>	3221 <input type="checkbox"/> 513 <input type="checkbox"/>
- BATIMENT	<input type="checkbox"/>	QUALIBAT	2112 <input type="checkbox"/> EFF 3 <input type="checkbox"/>	2212 <input type="checkbox"/>
LOT 3 - EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUE ET HYDROMECHANIQUE				
- STATIONS DE POMPAGE ET MINICENTRALE	<input type="checkbox"/>	FNTP	5412 <input type="checkbox"/> ou Certificat de capacité <input type="checkbox"/>	5411 <input type="checkbox"/>
- TRAITEMENT D'EAU (potable)	<input type="checkbox"/>	FNTP	5413 <input type="checkbox"/> ou Certificat de capacité <input type="checkbox"/>	
- CHAUDRONNERIE (et Vantellerie)	<input type="checkbox"/>	FNTP	Certificat de capacité <input type="checkbox"/>	
LOT 4 - SYSTEMES DE TELECONTROLES				
- SUPERVISION, TELECOMMUNICATION	<input type="checkbox"/>	FNTP	633 <input type="checkbox"/> ou certificat de capacité <input type="checkbox"/>	
- COURANTS FAIBLES	<input type="checkbox"/>	QUALIFELEC	634 <input type="checkbox"/> ou certificat de capacité <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> E3 = mention AUT <input type="checkbox"/> CF3 = mention FO

Annexe n°2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REFERENCES (5 dernières années) :
(à renseigner obligatoirement)

NATURE PRECISE DES TRAVAUX (volume, technicité)	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT	ANNEE	LIEU